

LE MAGHREB ET LES INVESTISSEMENTS DIRECTS ETRANGERS

Mémoire de géopolitique

du Commandant **Stéphane MILLE**

dans le cadre de l'étude dirigée

“Géopolitique du Maghreb”

Directrice de mémoire : Professeur **Nicole GRIMAUD**

Avril 2001

LE MAGHREB ET LES INVESTISSEMENTS DIRECTS ETRANGERS

Sommaire

Partie I : Problématique des IDE dans le Maghreb

Polarisation géographique

Concentration sectorielle

Conséquences attendues de la future Zone de Libre Echange (ZLE)

Partie II : L'Algérie attend la nouvelle manne

Une économie d'endettement

De l'indépendance à 1989 : 2 codes des investissements

Les réformes économiques

L'économie algérienne s'ouvre aux IDE

Les opportunités du le marché algérien

Partie III : Le Maroc et la Tunisie, en passe de réussir leur pari

Volume des IDE en augmentation

Des cadres institutionnels modernisés

Bien d'autres atouts salués à DAVOS

Les défis pour le futur

Table des matières

INTRODUCTION.....	4
PARTIE I - PROBLEMATIQUE DES IDE DANS LE MAGHREB	7
1.1- POLARISATION GEOGRAPHIQUE DES INVESTISSEMENTS	7
1.2 - CONCENTRATION SECTORIELLE	9
1.3 - ZONE DE LIBRE ECHANGE (ZLE) ET IDE	11
PARTIE II - L'ALGERIE ATTEND LA NOUVELLE MANNE	13
2.1 - UNE ECONOMIE D'ENDETTEMENT	14
2.1.1 - <i>Héritée du passé</i>	14
2.1.2 - <i>Longtemps centralisée</i>	14
2.2 - DE L'INDEPENDANCE AUX REFORMES DE 1989 : 2 CODES DES INVESTISSEMENTS	15
2.2.1 - <i>1963. Priorité aux investisseurs étrangers</i>	16
2.2.2 - <i>1966. Un tournant résolument socialiste</i>	16
2.3 - LES REFORMES ECONOMIQUES (1989-1991)	17
2.4 - L'ECONOMIE ALGERIENNE S'OUVRE AUX IDE :	18
2.4.1 - <i>Appel d'air relatif dans le secteur des hydrocarbures</i>	18
2.4.2 - <i>A quand un réel décollage des IDE ?</i>	19
2.5 – LES OPPORTUNITES DU MARCHE ALGERIEN	20
PARTIE III : LE MAROC ET LA TUNISIE, EN PASSE DE REUSSIR LEUR PARI	21
3.1 - VOLUME DES INVESTISSEMENTS EN AUGMENTATION	22
3.1.1 - <i>Au MAROC</i>	22
3.1.2 - <i>En TUNISIE</i>	23
3.2 - DES CADRES INSTITUTIONNELS PROGRESSIVEMENT ADAPTES	24
3.2.1 - <i>En TUNISIE</i>	24
3.2.2 - <i>Au MAROC</i>	25
3.3 – BIEN D'AUTRES ATOUTS SALUES LORS DU FEM DE DAVOS	26
3.3.1 – <i>Degré d'ouverture.</i>	27
3.3.2 – <i>Bonne gouvernance/ Financement</i>	27
3.3.3 – <i>Infrastructures</i>	27
3.3.4 – <i>Population et main-d'œuvre</i>	28
3.4 – LES DEFIS POUR LE FUTUR.....	28
CONCLUSION	30
REFERENCES.....	32

INTRODUCTION

Introduit dans le cadre de politiques économiques nationales ayant des objectifs déterminés, l'Investissement Direct Etranger (IDE)¹ devait permettre d'atteindre des objectifs stratégiques tels le transfert et la maîtrise technologique, l'acquisition de savoir faire, la création d'emploi ou l'allocation sectorielle de l'investissement.

La mise en place de mesures protectionnistes, le contrôle strict des IDE et des implantations des multinationales découlaient du modèle de développement économique autocentré retenu par les pays du Maghreb dans les années 1960-70.

Les difficultés rencontrées par l'ensemble des Pays en Développement pour mobiliser des financements, l'incapacité grandissante des Etats à rembourser leurs dettes, et donc, à fortiori, à financer de nouveaux investissements ont quelque peu modifié cet objectif originel.

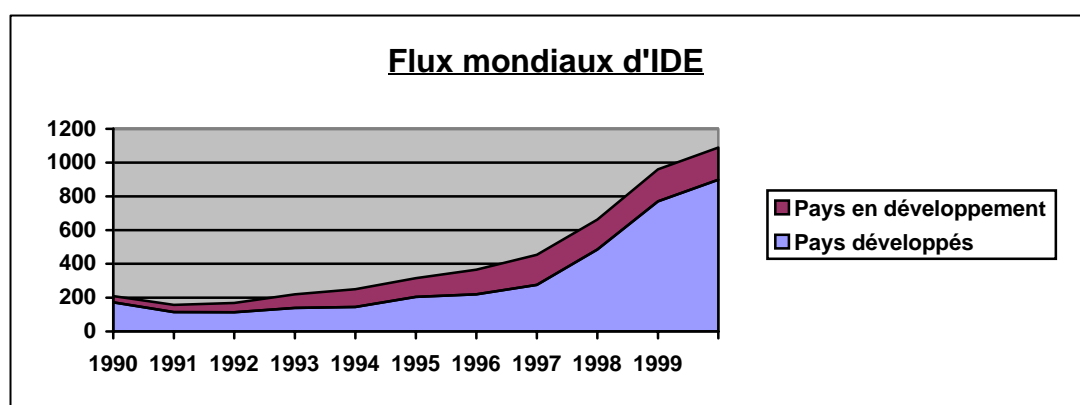
Désormais, il s'agit principalement d'assurer le financement de l'investissement, moteur essentiel de la croissance qui doit être maintenue au delà de 6% pour espérer obtenir une amélioration marquée des conditions de vie et une réduction sensible de la pauvreté.

¹ **IDE** : action d'un investisseur basé dans un pays donné (pays origine) qui acquiert des actifs dans un autre pays (pays d'accueil) avec *l'intention de les gérer* (définition de l'OMC et de la CNUCED). En cela ce type d'investissement se distingue avec les **investissements en portefeuille** beaucoup plus mobiles.

Depuis la fin des années 80, le renforcement de l'attractivité pour les investissements étrangers est donc devenu le nouvel impératif des politiques économiques au Sud, comme au Nord d'ailleurs.

C'est pourquoi la Tunisie, le Maroc et l'Algérie se sont engagés plus ou moins rapidement, plus ou moins spontanément et avec plus ou moins de résultats dans de profondes réformes structurelles visant à libéraliser leur économie et offrir les conditions nécessaires à l'afflux de capitaux étrangers.

Celles-ci se sont mises en place dans un contexte d'explosion du volume mondial des IDE. Au début des années 80, ces flux représentaient quelque 60 milliards de dollars par an. En 1997, ils atteignent 414 milliards de dollars, ils dépassaient 1000 milliards de dollars en 2000².



Ce sont avant tout les pays développés, eux-mêmes, qui ont bénéficié de cette évolution. A l'heure actuelle, 10 pays concentrent 70 % des flux d'IDE annuels.

En 1999, 10 milliards de dollars³ seulement ont été investis par les sociétés transnationales sur le continent africain, 1,5 milliards de dollars ont eu comme destination l'un des trois pays du Maghreb visés par notre étude.

² World Investment Report 2000

³ soit 1,2 % du total mondial et à peine 5% de l'ensemble des capitaux à destination des PED

Pourtant de nombreux efforts ont été consentis : libéralisation des législations sur l'investissement, assouplissement des restrictions touchant l'entrée des capitaux et le rapatriement des bénéficiaires, incitations fiscales parfois généreuses

Tous ces points sont désormais communs aux politiques économiques de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie.

Les pays d'Afrique du Nord sont engagés dans une véritable course à l'attractivité et reconnaissent par là même la nécessité d'un accroissement significatif des flux d'IDE pour garantir leur avenir.

Dans un premier temps, nous aborderons la problématique des IDE dans la région au travers de leur polarisation et des conséquences prévisibles de la création d'une Zone de Libre Echange euro-méditerranéenne.

Puis nous nous attarderons sur chacun des trois pays du Maghreb central et mesurerons l'évolution des cadres institutionnels.

L'Algérie, qui bénéficie de ressources naturelles a pu maintenir jusqu'à récemment un modèle de développement autocentré, et s'est tenue exclue des marchés internationaux. Les efforts récents visant à mettre en œuvre des réformes structurelles indéniables, ne sont pas encore couronnés de succès.

La Tunisie et le Maroc, qui ne disposent que de ressources naturelles limitées ont su quant à eux engager les mutations indispensables et profiter des préférences communautaires. Le récent forum économique de DAVOS a plébiscité les conditions offertes aux investisseurs par la Tunisie et dans une moindre mesure le Maroc.

PARTIE I - PROBLEMATIQUE DES IDE DANS LE MAGHREB

Le constat d'une double polarisation des IDE, à la fois géographique et sectorielle, fait apparaître le Maghreb comme une région peu attractive, avec des pays relativement privilégiés (Tunisie/Maroc), et d'autres totalement délaissés (Libye/Algérie) ; des industries qui attirent (énergie, grands équipements) et d'autres pas (manufactures).

Les simulations économiques démontrent la nécessité d'une augmentation significative des IDE dans la région pour compenser le bilan globalement négatif attendu de la mise en place d'une zone de libre échange euro-méditerranéenne.

1.1 - Polarisation géographique des investissements

Une approche régionale, liée à l'idée qu'il existerait des modèles de pays émetteurs d'IDE, et des pays récepteurs, amène à comparer les flux vers le Sud des trois grands ensembles industrialisés que sont les Etats-Unis, le Japon et l'Europe.

Entre 1986 et 1996, les flux d'IDE à destination du Sud Japon ont été multipliés par seize, ceux destinés au Sud Amérique l'ont été par treize.

Les IDE dans les trois Sud (1986-1990-1996)

	1986	1990	1996
Sud Union Européenne			
Algérie		0	13
Egypte	1217	734	740
Israël	147	101	2015
Maroc	1	227	400
Tunisie	63	76	370
Turquie	125	684	1116
Sud Japon			
Chine	1425	3487	42300
Corée du Sud	325	788	2300
Hong-Kong		1728	2500
Indonésie	258	1093	7960
Malaisie	489	2332	5300
Philippine	127	530	1400
Thaïlande	261	2444	2400
Singapour	1529	5575	9400
Sud Amérique			
Argentine	574	4627	4300
Brésil	177	989	9500
Chili	116	590	3100
Colombie		500	3000
Mexique	1160	2549	7500

Sources : FMI (95), CNUCED (97)

Les rapports privilégiés, témoignant pour l'Union Européenne d'une proximité géographique indéniable, pour la France en particulier du poids de l'histoire, n'ont pourtant pas entraîné un accroissement dans les mêmes proportions des IDE dans le Maghreb. Les flux restent même étonnamment puisqu'ils n'ont connu qu'une croissance limitée à 300%, alors que dans la même période, l'Europe de l'ouest voyait ses flux annuels d'IDE multipliés par vingt.

Paradoxalement, une des raisons principales est justement liée au fait que l'Europe, qui demeure la première région d'émission et d'accueil des IDE dans le monde (55% des émissions et 35% des accueils au milieu des années 90), est également le principal acteur économique étranger dans la région.

Or, suite à la **construction du marché unique**, les capitaux européens se sont de plus en plus dirigés vers l'investissement croisé intra-européen, délaissant quelque peu le marché maghrébin.

Pour la France, le taux d'orientation des IDE vers l'Europe est ainsi passé de 23,5 % en 1980 à près de 60 % de nos jours. Cette évolution s'est faite au détriment des autres pays de l'OCDE (passage de 55 à 33% des flux annuels) mais aussi et surtout des pays en voie de développement. Ceux-ci, parmi lesquels les pays méditerranéens, ne comptent plus que pour 5,5% des IDE français de nos jours contre 24% auparavant.

Malgré cela elle représente à elle seule davantage que l'ensemble de ses partenaires.

L'Espagne pour sa part, oriente traditionnellement ses IDE vers l'Amérique latine et les paradis fiscaux. Dans la région seul le Maroc pour des raisons de voisinage bénéficie d'une augmentation régulière des investissements depuis 1987.

L'Allemagne enfin a connu une baisse sensible de ses investissements à destination des Pays en Développement passant de 9,2 en 1987 à 2,6% en 1995.

1.2 - Concentration sectorielle

La concentration des IDE en fonction de la nature des activités vient s'ajouter aux polarisation territoriales. C'est ainsi que les industries énergétiques et exportatrices se voient largement privilégiées, alors que leur impact sur les industries produisant pour les marchés locaux sont limités.

Dans l'ensemble de la région, le passé a démontré la faiblesse générale des capitaux nationaux. Issus du négoce ou des exploitations agricoles, ils étaient diversifiés, de petite taille et destinés à alimenter des réseaux commerciaux familiaux. Parallèlement, l'importance prise par l'Etat comme premier entrepreneur

national, n'encourageait ni les initiatives privées, ni les alliances financières avec les capitaux étrangers.

Les récentes vagues de privatisation, tout au moins de dénationalisation, ont progressivement accentué les opportunités d'ouverture de certains pans jusqu'alors réservés de l'économie.

Dans le **secteur des matières premières**, les investissements réalisés permettent aux entreprises multinationales d'assurer la sécurité de leurs approvisionnements et le contrôle des prix par un processus d'intégration verticale.

Ainsi, en Tunisie, malgré la volonté affichée de diversifier la polarisation sectorielle des IDE, ceux-ci sont longtemps restés concentrés dans le secteur énergétique : pétrole et gaz. Les volumes en jeu évoluaient en fonction des découvertes de gisement.

En Algérie, une ouverture plus timide conduisait à limiter les relations entre Etat et firmes multinationales, à la fourniture de services de prospection et d'exploitation⁴ sous le régime du partenariat.

De son côté, le **secteur manufacturier** s'est vu pénalisé par une qualité de production longtemps jugée insuffisante, des délais difficilement respectés, des lacunes dans les capacités d'innovation et d'organisation des entreprises nationales.

En Tunisie, le secteur ne drainait que 2% des IDE en 1997. Certes la présence des entreprises étrangères et notamment françaises est depuis longtemps considérable en Afrique du Nord. Mais celles-ci préfèrent, pour les raisons évoquées supra, ne pas investir directement et agir dans le cadre de la sous-traitance⁵.

Par ailleurs, les *zones franches et les investissements off-shores*, dont la réussite manifeste repose sur l'exonération des interdictions sectorielles, du contrôle des prix, du plafonnement des bénéfices..., drainent la majorité des capitaux industriels étrangers. Ce dispositif permet de regrouper l'ensemble des avantages accordé aux IDE tout en limitant les carences locales. Malheureusement le volume quantitatif des investissements est généralement limité et leur impact sur le tissu industriel local sont quasiment nuls.

⁴ Usines clés en main, achat de brevets....

⁵ Adidas, Cardin, Benetton, Laroche, YSL...

Enfin dans le **domaine des services**⁶, la spécialisation sectorielle souvent ouvertement affichée par les Etats, varie également en fonction de la provenance des capitaux. Ainsi, les Etats du Golfe investissent principalement dans les banques et l'immobilier, les Etats-Unis s'intéressent essentiellement à l'énergie et aux grands marchés d'équipement. Les Européens pour leur part se montrent plus diversifiés : les français dans le tourisme, les allemands dans le textile et la confection, l'Espagne dans la pêche et les banques...

1.3 - Zone de libre échange (ZLE) et IDE

Depuis de nombreuses années les pays du Maghreb bénéficient d'un accès privilégié au marché européen. Dans les années 1960, ces derniers signent des accords d'association avec la CEE. En 1972, est adoptée la « Politique Méditerranéenne Globale » qui généralise les préférences commerciales offertes aux riverains et accorde des aides par le biais de protocoles financiers. Au début des années 90, le principe d'une « Politique Méditerranéenne Rénovée » est approuvé. Il prévoit l'établissement d'un « Partenariat Euro-Méditerranéen » dont le contenu est précisé lors de la Conférence de Barcelone en novembre 1995. L'élément central doit en être la création d'une zone de libre échange (ZLE).

Cette intégration est un véritable défi pour les pays du Sud, alors que les avantages recherchés par le Nord ne sont pas toujours clairement explicités et suscitent des interprétations contradictoires.

En effet, nombreux sont ceux qui mettent en avant les risques élevés de voir les écarts de développements s'accroître en Méditerranée, au lieu de se réduire. Toutes les simulations économétriques démontrent l'importance des deux facteurs interdépendants suivants pour la réussite du projet.

⁶ Tourisme, Banque...

D'une part, ces études démontrent la nécessité pour les pouvoirs publics de conduire des politiques de régulation macroéconomiques non récessives et l'importance de facteurs politiques extérieurs au modèle qui ne sont pas l'objet de cette étude. Elles encouragent la reconversion compétitive des économies concernées dans des secteurs porteurs potentiels d'une forte croissance dans le domaine industriel mais aussi et surtout dans les services.

D'autre part, une très forte augmentation des Investissements Directs Etrangers s'avère indispensable.

En effet, la mise en place de cette ZLE porte en elle un effet macroéconomique négatif. Les dépenses publiques et par conséquent les capacités d'investissements publics seront naturellement amputées du montant des recettes douanières.

La création de la ZLE revient donc à ouvrir le marché régional aux produits européens sans ouverture de marchés nouveaux en contrepartie pour les pays du Maghreb. Exception faites des produits agricoles, cette mesure ne produira donc aucun bénéfice mécanique direct.

Tout au plus, la baisse des droits de douane conduira-t-elle à la baisse des intrants importés et donc des coûts de production, avantage jugé insuffisant par les économistes. Cette augmentation de la compétitivité des sociétés locales ne saurait suffire à rendre le dispositif globalement positif.

L'impact des capitaux étrangers est tel qu'il justifie la mise en place de politiques d'accompagnement pour tirer parti du dispositif.

Seul un développement conséquent des IDE, permettent d'envisager un succès dans cette entreprise majeure du partenariat euro-méditerranéen. C'est pourquoi tour à tour, les pays maghrébins ont, concomitamment à une insertion accrue de leur économie dans le marché mondial, engagé des politiques visant à favoriser l'accueil des capitaux étrangers.

PARTIE II - L'ALGERIE ATTEND LA NOUVELLE MANNE



L'économie algérienne s'est engagée dans de profondes réformes structurelles, ouvrant plusieurs chantiers. Tout d'abord, notons qu'un cadre réglementaire a été mis en place en faveur d'une économie de marché, dont un code des investissements qui ne fait pas de discrimination entre les investisseurs locaux et les investisseurs étrangers. Une loi sur la concurrence et une politique de privatisation des entreprises étatiques ont par la suite été approuvées par le gouvernement et sont actuellement mises en œuvre. Il y a aussi lieu de noter que la convertibilité de la monnaie algérienne, le dinar, a été terminée en 1997.

L'économie algérienne repose essentiellement sur l'exploitation et l'exportation du pétrole et du gaz naturel (plus de 95% des exportations du pays). L'Algérie est d'ailleurs le deuxième producteur mondial de gaz naturel liquéfié (GNL) mais le premier exportateur mondial.

Ce pays comme ses voisins, fait des efforts importants afin de libéraliser son économie, privatiser, favoriser les investissements étrangers et mettre sa société, ses institutions et ses lois au niveau international.



2.1 - Une économie d'endettement

2.1.1 - Héritée du passé

A l'image de celle de ses voisins, l'économie de l'Algérie est héritée de la période coloniale. Structurellement dépendante de l'économie française, ou dominait un financement par emprunt, elle peut être qualifiée d'économie d'endettement.

2.1.2 - Longtemps centralisée

Au sortir de l'indépendance, forte de la crédibilité apportée par des revenus énergétiques conséquents et dans un contexte international d'abondance de crédits, l'Algérie s'engage sur la voie d'une économie protégée, centralisée, étatisée. Elle s'appuie sur les emprunts extérieurs pour financer ses investissements.

Or, l'Algérie, emprunteur et acheteur sur le marché mondial, reçoit des prêts qui sont surtout destinés à soutenir les exportations des pays européens, tandis qu'elle n'exporte que ses hydrocarbures.

La politique européenne conjointe a en fait pour but de retarder les effets de la crise provoquée par les chocs pétroliers et ce n'est que contraint au vue de la compétitivité des Nouveaux Pays Industrialisés (NPI) que les vieux pays industrialisés se lancent dans une restructuration à fond de leurs économies, à la fin des années 70.

« L'investissement et la production directs en Algérie n'ont pas été pendant cette période une préoccupation réelle, ni de la part de l'Algérie ni celle de ses partenaires. »⁷

Dans les années 80, les baisses du pétrole et du dollar US sont également compensées par le recours au crédit.

L'effet conjoint de la politique européenne de crédit jusqu'à l'extrême solvabilité des pays bénéficiaires pour maintenir les flux d'exportation, et la baisse

⁷ *Smaïl Goumezziane (1995)*

des recettes liés au chocs pétroliers conduisent naturellement l'économie algérienne dans une impasse.

Les conséquences de la crise qui s'en suit sont alors, au plan interne, l'endettement des entreprises publiques et de l'Etat, et au plan externe, l'endettement extérieur du pays. Cette crise s'avère d'autant plus aiguë que des causes politiques et sociales internes bloquent les réformes économiques et financières.

Les responsables prennent conscience de leur trop forte dépendance par rapport au marché des **hydrocarbures** et des **faibles performances** en matière de production.

Ce constat avait déjà été établi par des économistes, précisant dès le début des années 60, l'importance de rompre le cercle fournisseur de matières brutes minières, de produits agricoles ou d'énergie primaire / importateur de produits industriels élaborés. C'est pourquoi dès 1963, un code des investissements orienté vers les capitaux étrangers avait été élaboré.

2.2 - De l'indépendance aux réformes de 1989 : 2 codes des investissements

La recherche de l'investissement étranger dans le cadre exclusif des objectifs de l'Etat, les luttes intestines et les rivalités politiques vont pendant cette période décourager nombre d'investisseurs, d'autant qu'un fort exode vers l'étranger est observé.

De nombreux problèmes susceptibles de freiner les investissements sont très rapidement identifiés : étroitesse du marché intérieur, absence de main d'œuvre qualifiée ou même simplement alphabétisée (l'exode mentionné ci-dessus touche avant tout le peu de cadres existants), insuffisance de structures de communications, absence de moyens de paiement externes capables de garantir le rapatriement des bénéfices.

2.2.1 - 1963. Priorité aux investisseurs étrangers

Le premier code des investissements algériens, édité en 1963, cible avant tout les capitaux étrangers. Il déclare l'investissement privé libre mais apporte en réalité de nombreuses restrictions, portant sur la localisation, le modernisme du matériel ou la formation et le promotion professionnelle. Les résultats sont médiocres.

2.2.2 - 1966. Un tournant résolument socialiste

Suite au coup d'état de 1965, la politique algérienne amorce un tournant résolument socialiste. Un nouveau code des investissements est élaboré qui encourage d'abord l'épargne privée locale et ensuite les capitaux étrangers.

Les branches vitales de l'économie restent, elles, dans les mains de l'Etat. Les nationalisations, étendues parfois à certaines PME locales pèsent comme une épée de Damoclès sur le secteur privé, décourageant bon nombre d'acteurs du secteur productif.

Au début des années 70, les hausses des prix du pétrole, de la fiscalité pétrolière conforte le gouvernement dans ses orientations. Les investissements publics sont multipliés par quatre entre 1974 et 1977. Cet afflux donne l'illusion d'un rôle secondaire du capital privé national ou étranger. C'est pourquoi les capitaux étrangers ne sont canalisés qu'au travers de Joint-Venture, avec pour objectif essentiel le transfert de technologie.

Là encore, les résultats se révèlent décevants. Les cadres nationaux sont mis à l'écart des responsabilités dans les rares sociétés naissantes. Dès 1980, un rachat des partenaires partout où l'expérience est jugée peu concluante est engagée.

De timides tentatives d'ouvertures sont alors initiées. En 1982, les capitaux privés étrangers et nationaux sont placés sur un pied d'égalité. La part des sociétés accessible aux IDE passe à 49%.

En 1989, ce taux est porté à 65% mais cette mesure reçoit le même accueil réservé que la précédente, compte tenu des problèmes de contestation sociale et des troubles politiques. C'est l'époque où la hausse de la productivité du travail vient à fléchir, tandis que la baisse de la productivité des capitaux se confirme. L'arrivée au pouvoir des réformateurs, va mettre en avant l'inacceptable segmentation de l'économie entre secteur public et secteur privé.

2.3 - Les réformes économiques (1989-1991)

Il ne s'agit nullement alors, de privatiser les entreprises publiques, moins encore d'ouvrir de manière incontrôlée l'économie aux IDE. Cependant, la création des Fonds de participation ouvre au financement privé, le capital des entreprises publiques, transformées en Entreprises Publiques Economiques (EPE). Le financement par augmentation du capital (émission de titres) se voit préféré à une volonté de réduction du financement par endettement.

Dès lors, une brèche est ouverte dans le dispositif centralisé et contrôlé algérien. Certains voient déjà tout proche l'espoir de privatisations massives. Le gouvernement HAMROUCHE leur lèvent provisoirement toute espérance en maintenant entre les seules mains de l'Etat, le contrôle de l'investissement étranger dans le pays. Il crée à cet effet les Fonds de Participation, ces derniers agissant pour le compte d'un même donneur d'ordre, l'Etat. Son objectif est avant tout de remettre l'économie sur un sentier de croissance avant de l'ouvrir au capital étranger .

Mais la chute du mur de Berlin, la précipitation dans l'ultra libéralisme des économies de l'est vont bouleverser les réformes en cours. Dans ce contexte mouvementé (1989-1991), le pragmatisme l'emporte, et les réformes politiques prennent le pas sur les réformes économiques.

En garantissant la propriété privée, la Constitution de février 1989 commence par assurer le libre accès au marché et la libre circulation des capitaux à l'intérieur du pays. La distinction du point de vue du droit entre entreprises à capitaux privés et publics est abandonnée.

Les IDE sont sollicités ainsi que l'implantation des banques internationales en Algérie : capitaux, dividendes, revenus et rentes des entreprises et sociétés peuvent circuler librement. Des accords bilatéraux de protection des investissements sont signés. L'Algérie adhère à toutes les conventions internationales (GATT). Dès le début 1991, de nombreuses sociétés mixtes, concessionnaires, banques font le projet de s'implanter en Algérie.

Malheureusement, ce mouvement est interrompu « par les hésitations à appliquer la loi par le gouvernement suivant, ainsi que l'instabilité politique et l'insécurité ».

2.4 - L'économie Algérienne s'ouvre aux IDE :

Le gouvernement qui succède à celui des réformateurs se retrouve dans une situation de cessation de paiement qui l'amène à négocier un programme d'aménagement structurel (PAS) avec le Fond Monétaire International (FMI).

Le service de la dette et la baisse des revenus pétroliers sont tels que des mesures internationales s'avèrent indispensables. L'Algérie s'installe dans une conjoncture économique défavorable.

2.4.1 - Appel d'air relatif dans le secteur des hydrocarbures

Contraint par la situation financière, le gouvernement GHOZALI promulgue une loi sur les ventes d'actifs dans les hydrocarbures. L'objectif poursuivi est bien la dynamisation du secteur, puis par effet d'entraînement, la relance des activités de service et équipements.

La prospection pétrolière est ainsi ouverte aux IDE. En revanche, seul le partenariat est envisagé dans la production et la commercialisation, moyennant un droit d'entrée immédiat.

Cet appel d'air des IDE renforce à nouveau la primauté du secteur des hydrocarbures sur le reste de l'économie.

C'est pourquoi, en 1993 un nouveau code des investissements est promulgué, aligné sur les autres codes de la région, et franchement favorable aux IDE dans tous les secteurs d'activité.

La définition de l'investissement vise aussi bien les capitaux étrangers que locaux indifféremment. Le code garantit l'égalité de traitement entre les personnes physiques et morales étrangères et domestiques.

Un organisme de promotion et d'accueil des investissements privés étrangers est créé : l'Agence de Promotion, de Soutien et de Suivi des Investissements (APSI).

Les tracasseries administratives sont simplifiées, les incitations fiscales et douanières avantageuses. Enfin les charges fiscales sont stabilisées sur 20ans.

Pour autant, deux secteurs se voient toujours réservés à l'Etat : les hydrocarbures et le gaz, pour lesquels le partenariat est privilégié. De nombreuses sociétés étrangères s'associent avec SONATRACH dans la prospection. Les investissements demeurent néanmoins limités.

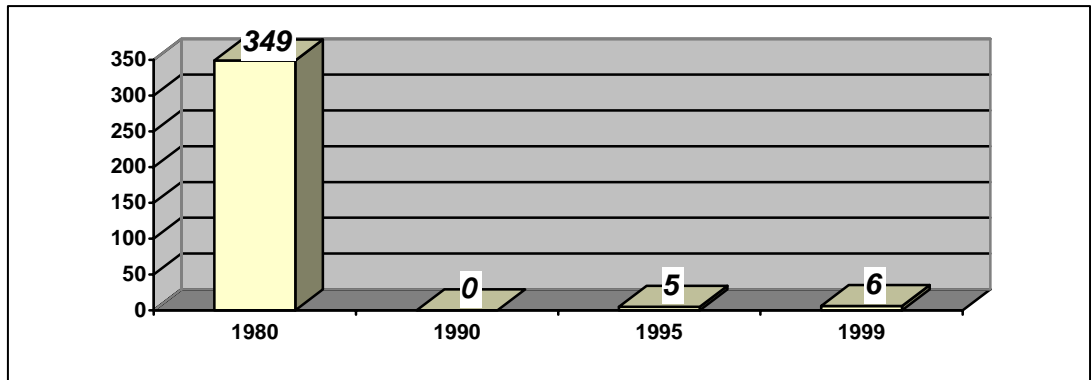
2.4.2 - A quand un réel décollage des IDE ?

La contrainte du PAS et du remboursement de la dette ont longtemps constitué un frein pour des investissements conséquents malgré le taille non négligeable du marché algérien et l'importance de la demande pour un grand nombre de produit.

L'Algérie se place nettement en retrait par rapport à ses voisins immédiats. La situation intérieure, et les préoccupations sécuritaires insatisfaites des bailleurs de fonds, mais aussi la perspective du libre-échange et de la concurrence consécutive au démantèlement tarifaire s'avère pour l'heure dissuasive.

Consciente de ce que les IDE constituent le seul remède efficace au manque de ressources financières qui l'accable depuis plusieurs années, l'Algérie **attend donc la nouvelle manne** venant couronner une marche forcée vers la libéralisation de son économie.

Evolution des flux d'IDE en Algérie (en millions de \$ US)



Sources : Banque mondiale, CNUCED

Pour autant « l'impression dominante reste celle d'un espoir de relance, et non d'une fin de crise ou d'une reprise au sens plein du terme⁸ ».

Le gouvernement doit donc encore redoubler d'efforts, car avec des recettes à l'exportation dépassant 22 milliards de \$, il se doit réussir. La persistance d'un tarif du baril de pétrole élevé (supérieur ou égal à 25\$), l'augmentation des réserves de change, et le passage du service de la dette de 40% à 22% fin 2001 sont autant de signes positifs à l'attention des investisseurs étrangers éventuels.

2.5 – Les opportunités du marché algérien

Les grands paris de l'année 2001 résident dans la concrétisation du programme de privatisation déjà annoncé et dans un attrait plus significatif des investissements aussi bien locaux qu'étrangers. BOUTEFLIKA et son équipe comptent en effet sur les privatisations prévues, en particulier dans le secteur bancaire pour attirer les IDE dont l'ALGERIE a besoin.

Deux établissements financiers sont plus particulièrement visés : il s'agit du CPA (Crédit populaire d'Algérie) et de la CAAR (Caisse d'assurance et de réassurance d'Algérie). En la matière l'Italie se positionne.

Français et Espagnols restent en revanche toujours intéressés par les autres secteurs parmi lesquels figurent bien entendu le secteur des hydrocarbures, les télécommunications et Air Algérie⁹.

PARTIE III : Le MAROC et la TUNISIE, en passe de réussir leur pari



étrangères et l'entrée des investissements étrangers.



Avec une population de 28,3 millions d'habitants etc un PIB de 36,6 milliards de \$ US, le Maroc veut se moderniser et intégrer l'économie mondiale. Plusieurs réformes en ce sens ont été entreprises, telle que la mise en place d'une charte des investissements, l'engagement dans un vaste programme de privatisation ainsi que des réformes sur le plan de la justice et de l'administration. Ces réformes visent à moderniser l'environnement économique, légal, et commercial afin de renforcer le secteur privé. L'Etat considère celui-ci comme ayant un rôle primordial dans le développement de la croissance économique et, par le fait même, pour l'avenir du pays.

Le Maroc réserve un excellent accueil aux investisseurs étrangers, un climat politique stable et une économie de plus en plus libérale dans laquelle les échanges commerciaux prennent une importance considérable.

Le Maroc a fait de la promotion des investissements un des axes prioritaires de sa politique économique. Des dispositions législatives et réglementaires sont mises en place pour faciliter l'implantation des entreprises

La Tunisie a une économie relativement ouverte. Depuis 1988, la politique économique est résolument tournée vers l'extérieur, et des réformes importantes ont été adoptées : le pays est membre de l'OMC depuis 1990 et il a adopté les dispositions de l'accord final ; il a par ailleurs conclu une convention d'association avec l'Union européenne, signée le 17 juillet 1995.

Le taux de croissance économique est favorable : il était de 6,1 % en 1999.

Le 9^{ème} Plan de développement économique, qui couvre les années 1997-2001 poursuit des objectifs ambitieux . Dans ce cadre le gouvernement se propose notamment d'encourager et de faciliter les IDE, libéraliser l'accès au marché des biens et des services, privatiser les entreprises publiques enfin réduire les obstacles bureaucratiques.

Comparée à l'Algérie et à la Libye, ses voisins immédiats, la Tunisie est assez pauvre en ressources. Cette lacune entraîne une conséquence positive, à savoir que l'économie tunisienne est assez diversifiée et qu'elle affiche une croissance dans tous les secteurs.

⁸ Magazine Arabies (page 26)

⁹ Magazine ARABIES (mars 2001)



3.1 - Volume des investissements en augmentation

Les principaux atouts pour les investisseurs concernent probablement l'accès à des marchés en pleine expansion. Pour ce qui est du marché marocain par exemple, il va sans dire qu'au sein du Maghreb, il est non seulement important mais aussi prometteur : 28 millions d'habitants en 1999, pour lesquels les besoins restent considérables. Ainsi en 1999, on compte un médecin pour 2500 habitants (1 pour 4760 en 1995 ; 450 en France), une automobile pour 25 habitants (1 pour 43 en 1995 ; 2, 3 en France), un téléphone pour quinze habitants (1 pour 68 en 1995 ; moins de 1,5 en France). Notons que ces chiffres sont en forte augmentation.

Par ailleurs, les pays nord-africains offrent la possibilité de délocaliser afin d'attaquer le Marché européen à partir d'une base à forte productivité du travail alliant à cela une proximité géographique indéniable.

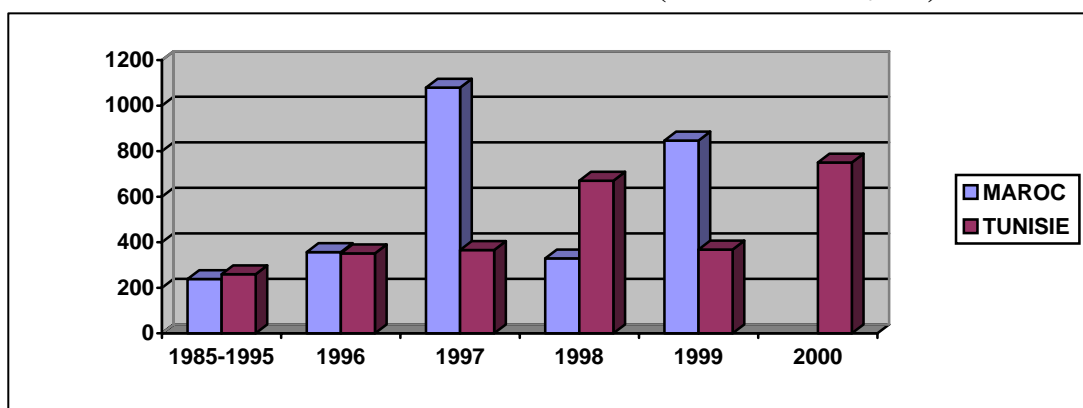
3.1.1 - Au MAROC

Après dix années d'efforts soutenus, le Maroc s'est élevé dans le rang des pays méditerranéens nouvellement industrialisés. Le royaume chérifien, encore connu sous le nom de « nouveau dragon aux portes de l'Europe », s'est tout particulièrement attaché à valoriser de sérieux atouts pour attirer les investisseurs étrangers. C'est pourquoi les flux d'investissement étrangers vers le Maroc sont passés d'une moyenne annuelle de 230 millions de \$ à la fin des années 80, à plus de 800 millions de \$ actuellement.

Pratiquement, le décollage réel des investissements étrangers date de 1989, date à laquelle le Maroc décide d'intégrer le GATT.

La mise en place de la Charte de l'investissement, adoptée par la chambre des représentants le 3 octobre 1995 contribue à doper la circulation des capitaux privés nationaux comme étrangers. Ces réformes permettent au Maroc d'occuper désormais la seconde place au niveau régional en recevant environ 847 millions de \$ en 1999.

Evolution des flux d'IDE au Maroc (en millions de \$ US)



Sources : CNUCED

3.1.2 - En TUNISIE

De son côté la Tunisie draine des investissements d'un montant sensiblement équivalent au royaume chérifien. La vente de licences téléphoniques au Maroc, et de deux cimenteries en Tunisie suite au processus de privatisation explique deux écarts significatifs respectivement en 1997 et en 1998.

En 2000, ce sont 750 millions de dollars qui sont attirés par le marché tunisien. Désormais, le secteur de l'énergie n'est plus le seul à drainer la majorité des IDE, puisque celui de l'industrie s'est adjugé de son côté plus de 500 millions de dollars.

3.2 - Des cadres institutionnels progressivement adaptés

3.2.1 - En TUNISIE

➤ Les traces laissées par les nationalisations passées :

Au cours des années 60-70, la Tunisie s'efforce à promouvoir un développement économique centré destiné à satisfaire à plus ou moins long terme les besoins essentiels de la demande locale. A cet effet, elle met en place une politique économique dotée de mesures protectionnistes, un contrôle strict des IDE et des implantations des multinationales. La longue liste des entreprises nationalisées pendant cette période restera longtemps gravée dans les mémoires.

➤ La longue tradition dans les entreprises « off-shore » :

Dès 1972, grâce notamment à des mesures d'incitation et d'encouragement, l'implantation d'entreprises opérant sous le régime juridique « off-shore » se développe en Tunisie. Les IDE mobilisés à cet effet sont principalement orientés vers la réexportation, et s'intègrent alors dans la problématique des délocalisations¹⁰. La production doit être totalement exportée. Un assouplissement du dispositif permet néanmoins d'en écouler une partie sur le marché local, cette partie ne pouvant toutefois pas dépasser 20% du chiffre d'affaires hors taxes.

Près de 2000 unités industrielles « off-shore » sont créées entre 1972 et 1995, l'essentiel entre 1987 et 1994. Elles s'inscrivent dans les limites de la polarisation exposées en première partie, avec une préférence marquée pour le secteur du textile en terme de sociétés implantées, mais une focalisation du secteur énergétique pour le volume de capitaux investis.

Par ailleurs, l'analyse des investissements « off-shore » et de leur retombées sur l'économie tunisienne fournit une grille d'appréciation contradictoire. Les reproches régulièrement avancés à l'encontre de ce dispositif sont la faiblesse de

¹⁰ De nombreuses firmes européennes choisissent de traverser la Méditerranée : Palladium, Adidas, Puma, Lee Cooper, Thomson, Le Tanneur

l'investissement moyen par projet ainsi que du capital investi par personne employée.

Par ailleurs, 87% des emplois créés concernent des emplois d'exécution.

Enfin, l'apport technologique de toutes ces implantations étrangères semble limité.

C'est pourquoi, un nouveau cadre clair et des mesures attrayantes pour les investissements sont élaborés dès 1994.

➤ Loi sur les investissements de 1994

La planification étatique de l'économie est abandonnée, les investissements locaux et étrangers sont mis sur un pied d'égalité.

Une agence spécialisée dans la promotion des investissements étrangers, la FIPA, placée sous l'autorité d'un nouveau ministère¹¹ instaure un système de guichet unique pour accélérer les procédures administratives.

3.2.2 - Au MAROC

Le mérite de la charte de l'investissement, en remplacement des neuf codes des investissements en vigueur avant 1995, est de réunir dans un seul texte l'ensemble des mesures d'incitation, les dispositions visant à la fois la simplification de la procédure administrative d'octroi des avantages, la généralisation et l'harmonisation des mesures d'encouragement ainsi que leur attribution automatique à tous les investissements, quel que soit le secteur où leur implantation.

Tous les avantages font partie du droit commun, et donc tous les secteurs d'activité à l'exception de l'agriculture deviennent éligibles : industrie, artisanat, mines, exportations, tourisme, immobilier.... mais aussi la santé, l'enseignement, le sport....

¹¹ Ministère de la Coopération Internationale et des Investissements étrangers

Pour les bénéficiaires et les revenus, le taux d'imposition de l'impôt sur les sociétés est abaissé à 35%. La participation jusque là obligatoire à la solidarité nationale est supprimée. Un traitement préférentiel est réservé aux entreprises exportatrices sous forme d'exonération durant les cinq premières années et une réduction de 50% pour les cinq années suivantes...

Par ailleurs, la charte accorde une exonération totale de la TVA et du PFI¹² aux biens d'équipements, matériel et outillage, pièces détachées et accessoires.

Un fond de promotion des investissements est prévu par la charte afin de permettre à l'Etat de prendre en charge une partie des coûts de l'investissement (terrain, formation professionnelle, dépenses d'infrastructure externes...) d'une part, et de financer une partie des zones industrielles dans les régions qui sont sous-équipées d'autre part.

3.3 – Bien d'autres atouts salués lors du FEM¹³ de DAVOS

Réalisé à l'initiative du Pr Klauss SCHWAAB, président du Forum économique mondial de DAVOS, le Rapport sur le compétitivité africaine réalisé en 2000 a porté au regard des plus grands chefs d'entreprises de la planète les atouts de la TUNISIE (classée 1^{ère}) et du MAROC (classé 4^{ème}) à l'échelle du continent africain.

Plus encore que le cadre institutionnel, qui nous l'avons vu, a été corrigé dans l'ensemble des pays du Maghreb, ce sont les efforts consentis dans l'ouverture de leur économie, la bonne gouvernance, l'infrastructure, la qualité de la population et de la main d'œuvre locale qui sont désormais les vrais critères qui conditionnent l'orientation des IDE.

En effet l'expérience des PED tend à prouver que les capitaux étrangers ne suscitent pas la croissance, mais plutôt la suivent ; ils sont plutôt dirigés vers des pays qui affichent déjà un taux d'investissement national assez élevé.

¹² Prélèvement Fiscal à l'Importation

¹³ Forum Economique Mondial

L'adaptation du cadre institutionnel n'apparaît donc que comme une condition nécessaire. Soixante-dix critères prédéfinis dans l'étude mentionnée supra, permettent de juger des véritables atouts du Maroc et de la Tunisie.

3.3.1 – Degré d'ouverture.

Les efforts consentis pour moderniser leur système et intégrer l'économie mondiale sont désormais reconnus. Dans les deux pays, les droits de douanes et quotas à l'import ne sont pas considérés comme un handicap par les entreprises déjà implantées, les barrières douanières déguisées sont jugées peu importantes

La priorité nationale accordée à l'exportation se traduit par une très bonne disponibilité des devises et les crédits et assurances à l'export sont jugés très raisonnables.

Dans ce domaine d'ouverture de l'économie sur le marché mondial, la Tunisie ajoute une politique de change réel très favorable à l'expansion des entreprises et un commerce extérieur jugé particulièrement ouvert (quotas, licences, contrôle des change...).

3.3.2 – Bonne gouvernance/ Financement

Les performances macro-économiques sont depuis plusieurs années en phase avec les attentes du gouvernement et du FMI. Le taux de croissance se maintient au environs de 6%. Les taux d'investissement et d'épargne sont conformes aux normes communément admises en la matière soit 25%.

3.3.3 – Infrastructures

Particulièrement importantes, les infrastructures proposées sont elles aussi appréciées. Le réseau routier de la Tunisie est remarqué pour sa qualité (80% du routes bitumées contre 50% au Maroc), la densité du parc automobile est jugée satisfaisante dans les deux pays.

Bien que largement inférieur aux standards des pays développés, le même avis est porté sur la densité du réseau téléphonique, estimé à 70 lignes principales pour mille habitants en Tunisie, et 65 au Maroc.

Les aéroports internationaux sont correctement desservis, et les facilités portuaires saluées.

3.3.4 - Population et main-d'œuvre

Outre une espérance de vie à la naissance proche de 70 ans, la population tunisienne bénéficie d'une scolarisation de premier ordre. Plus de 95% des enfants en âge d'être scolarisés dans le primaire, le sont effectivement, 75% dans le secondaire. Une nouvelle loi, publiée en juillet 2000, donne aux universités une plus grande autonomie. La possibilité d'adapter leurs programmes à leur environnement devrait permettre d'améliorer l'efficacité de l'enseignement dispensé.

Bien que légèrement inférieure, la scolarisation au Maroc compense par une meilleure adaptation aux besoins des entreprises.

Dans un cas comme dans l'autre, l'enseignement est affecté d'un excellent taux de satisfaction.

Le coût de l'absentéisme pour cause de maladie est pour sa part jugé faible tant au Maroc qu'en Tunisie, contrastant avec l'idée générale que l'on se fait sur l'Afrique particulièrement touchée au sud par la malaria ou le SIDA.

3.4 – Les défis pour le futur

Le rapport sur la Compétitivité africaine, en braquant les feux de la rampe sur les atouts de la Tunisie et du Maroc, a également fait ressortir les faiblesses de la situation actuelle. Elles devraient dans le futur orienter l'action des gouvernements respectifs.

La Tunisie, malgré ses programmes de réformes et de modernisation, souffre encore de plusieurs problèmes : lourd endettement des entreprises publiques, faiblesse du secteur industriel privé, quasi monopole de l'Etat dans le secteur des communications, interférence de l'administration dans la vie des affaires.

Le Maroc pour sa part se voit épinglé, en particulier, sur les rigidités de l'emploi, l'inefficacité de l'administration et les lourdeurs du système judiciaire.

Sur le tableau de la bonne gouvernance et du financement, les dépenses publiques mériteraient aux dires des économistes occidentaux, une sérieuse cure d'amaigrissement. La Tunisie est ainsi classée 16^{ème} sur 24 dans l'étude, le Maroc 19^{ème}.

Tant l'impôt sur le revenu que la TVA sont également jugés excessifs.

Plus encore, les chefs d'entreprise demandent une réduction des charges sociales payables par les employeurs, comme par les employés.

Les coûts de transport restent trop élevés (il est plus coûteux d'expédier un conteneur de Tunis à Marseille que de Singapour à Rotterdam) et les passages en douane restent longs et onéreux. Les barrières non tarifaires demeurent nombreuses, même dans un pays comme la Tunisie. Le coût et la qualité des services financiers sont médiocres, le secteur bancaire étant le plus souvent soumis à une réglementation très contraignante. Le secteur bancaire bénéficie d'une faible légitimité bien que les progrès réalisés par le Maroc soit encourageant.

Enfin, les politiques restent plus restrictives que les textes. L'électricité et les télécommunications sont marginalement ouvertes aux opérateurs internationaux, alors que ces deux acteurs attirent un tiers des investissements mondiaux. Le nombre de serveurs Internet disponibles notamment en Tunisie (53 contre 800 au Maroc et 140000 en Afrique du Sud) est largement sous dimensionné.

CONCLUSION

Les dispositions des Etats du Maghreb à l'encontre des IDE, longtemps hésitantes, ont fait l'objet d'évolutions notables au cours des dix dernières années. Plus que de réels choix politiques autonomes, ces adaptations sont une des conséquences de la mondialisation.

En particulier, l'accord signé sur la création d'une zone de libre-échange avec l'Union européenne subordonne la croissance et donc l'avenir du Maroc, de la Tunisie et même de l'Algérie pourtant mieux fournie en matières premières, à un accroissement significatif de ces investissements.

Parallèlement, les privatisations en cours ou attendues dans le secteur manufacturier et dans les services contribuent à réduire progressivement la polarisation sectorielle de ces IDE, et à améliorer leur impact sur les marchés nationaux.

La Tunisie et le Maroc fondent en la matière beaucoup d'espoirs dans le tourisme : l'existence d'un marché prometteur et en pleine croissance est manifeste, les potentialités incontestables, et la part du secteur dans les PIB grandissante.

L'Algérie pour sa part ouvre petit à petit son secteur bancaire, sa compagnie aérienne nationale.

Lors du FEM de DAVOS, les plus grands chefs d'entreprises de la planète ont salué la compétitivité de la Tunisie et du Maroc à l'échelle africaine. Cette reconnaissance sera-t-elle suivie d'un engouement des investisseurs pour l'Afrique du Nord ? Les intentions seront-elles effectivement suivies de réalisations concrètes ?

Les plus optimistes estiment que le besoin vital d'IDE entraînera un rapprochement accéléré des différents Etats de la région. En début d'année, Monsieur Habib Ben YEHYA¹⁴ appelait de ses vœux la relance prochaine de l'Union du

¹⁴ Chef de la diplomatie tunisienne

Maghreb Arabe. Celle-ci devrait conduire à la mise sur pied d'un marché d'une taille critique pour les investisseurs.

Cette initiative est appuyée par les Etats-Unis en personne qui souhaitent à terme jouer un rôle plus actif vis à vis des pays maghrébins.

« L'Europe aspire à la sécurité sur son flanc sud. L'éventuel échec du processus de Barcelone aurait pour conséquence une gestion sécuritaire du dossier. La richesse et la complexité des relations humaines tissées de part et d'autre suggère qu'une telle issue serait lourde de conflits et marginaliserait encore plus la région. »¹⁵

¹⁵ Francis GHILES , « A la recherche d'une troisième voie »

Références

Ouvrages généraux :

CHAUPRADE Aymeric, « Introduction à l'analyse géopolitique », Ellipses (1999)

COUTEAU BEGAUARIE Hervé, « Traité de stratégie », Economica (1999)

Articles :

BELLON Bertrand et GOUIA Ridha (1997), « *Investissements directs et avantages construits* » ;

OULD AOUDIA Jacques (1997), « Financement et croissance » ;

BELLON Bertrand et GOUIA Ridha (1998), « *IDE et développement industriel méditerranéen* » ;

KEBABDJIAN Gérard (1998), « *Régionalisation de l'économie mondiale et espace méditerranéen* » ;

MEZAACHE Abdelhamed (1998), « *L'Algérie, le voile des hydrocarbures* » ;

BELLON Bertrand et GOUIA Ridha (1998), « *Les IDE en Algérie : tendances, contraintes et perspectives* » ;

FERGUENE Améziane et BEN HAMIDA Ezzedine (1998), « *Les implantations d'entreprises off-shore en Tunisie : quelles retombées sur l'économie ?* » ;

MICHALET Charles-Albert (1998), « Enseignements pour l'avenir » ;

EL MAAROUFI Mohamed (1998), « *Le dispositif de promotion des IDE au Maroc, le cas du secteur industriel* » ;

GHILES Francis (2000), « *A la recherche d'une troisième voie* » ;

GHARBI Samir (2001), « *Afrique où investir ?* », revue *Economia*, Février 2001, page 20-27

Divers:

Institut de recherches méditerranéennes, « *Les relations entre le Maghreb et le Machrek* » (1981),

Maghreb-Machrek : numéros 4 (1964), 72 (1972), Hors série de 1997

Rapport annuel 1999 de la Banque Centrale de Tunisie

« Le Maroc en chiffre » 1999, Ministère de la Prévision économique et du Plan ;

Revue d'information de la Banque Marocaine du Commerce Extérieur (Avril-Mai 2000)

Jeune Afrique n°2084 de décembre 2000

Revue *Economia* n°4 février 2001

Mensuel « Arabies » n°171 de mars 2001

CNUCED « *World Investment Report 2000* », Communiqués de presse

www.micst.gouv.qc.ca/Maghreb